

## REGLEMENT TOURNOI D'ETE D'ISTRES TT 2024

**Complexe sportif Le Podium – Chemin de Capeau, 13800 ISTRES**

### Article 1 :

Le club d'Istres Tennis de Table organisera des tournois d'été en soirée aux dates suivantes :

- **Jeudi 27 juin 2024**
- **Jeudi 04 juillet 2024**
- **Jeudi 11 juillet 2024**
- **Jeudi 22 août 2024**
- **Jeudi 29 août 2024**

Ils auront lieu de 18h30 à 22h00.

### Article 2 :

Les parties du tournoi seront homologuées pour les joueurs licenciés traditionnels (lors de la saison 2023/2024 ou 2024/2025). Les joueurs en licence promotionnelle sont autorisés à jouer mais leurs parties ne seront pas homologuées.

Les règlements fédéraux seront appliqués. Le tournoi se déroulera sur 24 tables. L'ouverture de la salle se fera à partir de 17h00.

**Article 2 :** La juge-arbitre du tournoi sera Carine GEBLEUX (JA3 – licence n°136150). Elle sera assistée de juges arbitres du club d'Istres Tennis de Table.

**Article 3 :** L'inscription se fera avant chaque début de tournoi et sera possible sur place jusqu'à 18h dans la limite des places disponibles, le tarif sera de 5€.

Les inscriptions sont fortement conseillées et se feront uniquement en ligne sur notre plateforme d'inscription Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/istres-tt/evenements/tournoi-d-ete-istres-tt-jeudi-27-juin-2024>.

70% des engagements seront redistribués de la manière suivante : 15% pour doter le challenge général, 25% au vainqueur, 20% au second, 10% au troisième.

**Article 4 :** Chaque tournoi se jouera sous forme de tableau direct avec classement intégral. Le juge arbitre pourra adapter la formule en fonction du nombre de participants qui sera limité à 48 joueurs. Tous les participants feront au minimum trois parties dans la soirée. Un classement sera établi lors de chaque tournoi.

**Article 5 : Un classement général** sera établi en additionnant les résultats de chaque tournoi.

Le vainqueur de chaque tournoi marquera les points du nombre de participants. Exemple si 32 participants, le 1<sup>er</sup> : 32 points, le second 31 points, etc. Le vainqueur du challenge général sera le joueur ayant le plus grand nombre de points à l'issue du dernier tournoi. Le vainqueur du challenge général sera récompensé.

**Article 6 :** Arbitrage, il sera effectué par les joueurs eux-mêmes, qui mettront à jour le marqueur tous les 6 points.

**Article 7 :** Les balles seront fournies par les joueurs.

**Article 8 :** Le club et le comité d'organisation déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

**Article 9 :** L'engagement au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

**Article 10 :** Pour tout point non prévu au règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.